

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant au procès-verbal de transfert de biens entre la commune de Plomelin et  
Quimper Bretagne Occidentale suite au transfert de la compétence Petite enfance**

**Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil communautaire approuvait le  
procès-verbal de transfert des biens de la crèche de Plomelin et autorisait madame la  
présidente à le signer.**

**\*\*\***

Le procès-verbal signé le 22/01/2024 précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Toutefois, la valeur des locaux ainsi que celle du mobilier et matériel mis à disposition doivent être ajustées.

La valeur nette du multi-accueil mis à disposition est de **1 128 711.06 €** et la valeur nette du mobilier et matériel affecté à la crèche est de **91 692.87 €**.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de procéder à ces modifications par la signature d'un avenant au procès-verbal.